

le manuscrit autographe de cette œuvre ne portait pas deux titres différents. Ici, au contraire, si le titre mis en tête des vingt-quatre poésies est bien dû à Tchao Mong-fou lui-même, la forme qu'il lui donne implique que ce soit là celui qu'il avait inscrit au début ou à la fin d'un autographe qu'il destinait au palais. D'autre part, c'est en tête du manuscrit autographe de 1318 que Tchao Mong-fou ajouta la préface où il spécifie que l'œuvre elle-même est intitulée *Nong sang t'ou*. Il y a donc là une anomalie surprenante; cette difficulté d'ailleurs ne compte guère auprès de l'obstacle qui nous arrête ensuite.

L'intitulé des vingt-quatre poésies, dans la Collection littéraire de Tchao Mong-fou, se termine par ces mots : « composées par ordre de l'impératrice ». En 1318, deux impératrices peuvent entrer en ligne de compte : la veuve de Wou-tsong, promue au rang d'impératrice en 1310 et qui ne mourut qu'à la fin de 1327; ou bien la femme de Jen-tsong, promue impératrice en 1313 et qui mourut en 1322<sup>1</sup>. Mais Jen-tsong (1311-1320) régnait par lui-même, et quoiqu'il n'y ait rien d'impossible à un édit émanant d'une des impératrices, ce qu'on sait de leur rôle à cette époque ne rend pas leur intervention directe très vraisemblable. Surtout on ne voit pas comment concilier cet intitulé avec ce que Tchao Mong-fou dit dans la préface du *Nong sang t'ou*. Selon cette préface, l'initiative revient à [Lieou] Yuan; Yang Chou-k'ien dessine les scènes; Tchao Mong-fou les accompagne ensuite de poésies; l'album est alors présenté à l'empereur qui ordonne à Tchao Mong-fou d'ajouter la préface que nous connaissons; où trouver place, au milieu d'indications si précises, pour l'intervention d'une des impératrices? Si cette intervention s'était produite, comment Tchao Mong-fou se fût-il abstenu de la mentionner? La question de fait subsiste cependant et domine tout le débat : les poésies « composées par ordre de l'impératrice » sont certainement, à mon sens, celles-là mêmes qui furent écrites pour le *Nong sang t'ou*. Y a-t-il un moyen de concilier des données aussi contradictoires?

J'entrevois deux solutions possibles, qui n'atteignent pas à un même degré de probabilité. L'édition des œuvres de Tchao Mong-fou publiée en 1339 est un document de premier ordre; il n'en reste pas moins que, quand elle parut, Tchao Mong-fou était mort depuis dix-sept ans. L'ami qui est responsable de l'édition, 沈璜 Chen Houang, l'établit d'après les manuscrits que lui communiqua le fils de Tchao Mong-fou<sup>2</sup>. Il est évident que, parmi ces manuscrits, il y avait une copie des vingt-quatre poésies, puisqu'elles

1. Cf. *Yuan che*, chap. 114, fol. 3 r°.

2. Tchao Mong-fou avait dû songer d'assez

bonne heure à publier lui-même ses œuvres littéraires, puisque, dès 1298, 戴表元 Tai Piao-yuan